

Compte rendu réunion 24 janvier 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 JANVIER 2020

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Magali DOUSSET, Christian COFFINET, Thierry GAUDIN, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, GUENOUX Céline, Jeannine LE JEUNE, Samuel SIMON, Marie-Pierre SURZUR.

ABSENTS: Mr Ludovic COLLOMB

SECRETAIRE: Madame Laetitia EON

Ordre du jour

1°- Approbation compte rendu du 13 décembre 2019

2°- Carré des Arts/Karrez an Arzoù

Organisation (ménage, clefs...)

Monsieur le Maire effectue un compte rendu sur l'ouverture de la structure.

Le conseil municipal mandate l'entreprise de nettoyage NCO pour un ménage complet.

Un devis sera demandé pour un nettoyage hebdomadaire des locaux.

Il est décidé de rédiger une convention d'utilisation de la salle.

Ce document sera présenté aux différentes associations.

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Mmes Céline GUENOUX, Brigitte CORFMAT, Céline BELLOIR travailleront sur la rédaction de ce document.

3°- Cantine

- *Projet de convention constitutive des groupements de commandes pour la passation de marché en matière : prestations de fournitures de repas pour la restauration collective.*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui doit être passée avec la Commune de Questembert, la Commune de Limerzel, Questembert communauté et le CCAS de Questembert qui

conviennent, de se grouper, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique pour la passation de marchés à bons de commandes dans le cadre :

- d'un marché de fournitures de repas pour la restauration collective.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

➤ *Recrutement personnel*

Mme Viviane BROOKER est recrutée à raison de 25h /semaine en contrat à durée déterminé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil municipal souhaite recruter un animateur pour 1h50/j temps scolaire (12h-13h30). Des contacts sont pris auprès du Service Jeunesse de Questembert Communauté.

4°- Acquisitions Foncières

Monsieur le Maire présente le décompte de l'office notarial concernant l'acquisition du bien DREAN situé Abbé Noury qui s'élève à 153 100.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'acquisition pour le montant énoncé.

5°- Acquisition matériels

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Vidéo projecteur salle du conseil
Devis TBI Redon 1266.60€ HT/ 1519.92€ TTC
- Défibrillateur espace culturel « Le Cube »
Devis GSR Formation 1670.00€ HT /2004.00 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis présentés.

6°- PLU i

- Présentation du Schéma Directeur Assainissement d'eaux pluviales

Questions diverses :

- **Terrain FRUTOSO**

Monsieur le Maire fait savoir que le cabinet infirmier serait intéressé par l'acquisition d'un terrain situé près de la mairie. (environ 120m²)

Le conseil estime cette demande intéressante et accepte de leur vendre un terrain d'environ 120 m².

- **Ofis Brezhoneg-Ouverture classe bilingue**

Le Conseil académique des langues régionales du 15/06/19 a validé pour deux ans les évolutions de la carte de l'enseignement bilingue sur l'Académie de Rennes.

Dans ce cadre, l'ouverture d'une filière bilingue publique sur la commune de Lauzach a été programmée à l'école maternelle publique à la rentrée 2021.

Pour des raisons d'agenda, l'OPLB et la DSDEN du Morbihan souhaiteraient avancer cette ouverture à la rentrée 2020 et mettre en place l'information auprès des familles le plus rapidement possible (enquête, réunion publique) pour une ouverture effective à la rentrée 2020. Nous sommes conscients que le timing est court mais l'année dernière, nous avons pu procéder ainsi à Lanvaudan.

Après discussion le conseil accepte l'installation l'ouverture d'une classe bilingue.

- **Foyer Socio-Culturel Berric-Lauzach**

Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert auprès des jeunes.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle au foyer socio culturel pour un montant de 500.00 euros. Un bilan leur sera demandé.

Les élus souhaitent communiquer sur l'aide apportée pour bien montrer le soutien de la commune pour un tel évènement.

- **Association La Truite Lauzachoise**

L'association la Truite Lauzachoise sollicite une subvention exceptionnelle de 400.00€ pour l'entretien du plan d'eau.

Certains élus s'interrogent sur l'intérêt d'un tel entretien.

Monsieur le Maire propose de verser la somme demandée et de voir l'évolution sur une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 400.00€.

- **PNR-charte signalétique**

Madame Brigitte CORFMAT effectue un rappel de l'objectif d'une charte signalétique

Conçue en concertation avec les collectivités territoriales et autres institutionnels, une charte signalétique est un outil méthodologique pour la conception et l'installation des panneaux de signalétiques tout en rappelant les principes fondamentaux de la législation.

Pour le Parc naturel régional, il s'agit d'affirmer une valeur forte du territoire : sa qualité paysagère, qui apparaît comme un des éléments de perception de l'identité. La signalétique doit donc être un vecteur de cette qualité paysagère, et la notion d'intégration paysagère de cette signalétique doit être un fil conducteur de la Charte signalétique.

La signalisation des sites et activités touristiques et économiques constitue un besoin pour les professionnels du territoire, mais représente également un enjeu pour l'image et l'attractivité du territoire. La Charte signalétique doit permettre de renforcer la qualité du service et de l'image du territoire, et doit participer à l'amélioration économique du territoire en valorisant l'offre touristique et économique, sans oublier la valorisation patrimoniale. Le rôle pédagogique que peut jouer la signalétique est également à mettre en parallèle de la valorisation patrimoniale.

Le déroulé de la démarche d'élaboration

Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés par le Parc naturel régional tout au long de la démarche, pour la définition des recommandations et des prescriptions graphiques contenues dans cette Charte signalétique. Ces temps d'élaboration ont été structurés autour de 4 thématiques : la Signalétique d'Information Locale (SIL), les pré-enseignes dérogatoires, les Règlements Locaux de Publicité (RLP) et la signalétique interprétative. Ils ont associé de nombreux acteurs dont les collectivités, les services de l'Etat, les chambres consulaires, les institutionnels, etc.

A noter, que cette Charte signalétique n'aura pas de portée réglementaire. Il n'y a donc pas d'échéance de mise en conformité des dispositifs existants au regard de cette Charte. Il s'agira, au fur et à mesure des projets communaux et des renouvellements des dispositifs existants, d'intégrer progressivement les recommandations et préconisations de la Charte.

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le projet de Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide l'adoption de la charte signalétique du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Informations diverses :

- Portes ouvertes le 12 avril au Moulin Neuf MALANSAC
- Prochain Conseil Municipal 28/02 ou semaine